

### Qwest Investment Management Corp. («Qwest »)

Depuis plus de 20 ans, Qwest conçoit des produits d'investissement avec ses propres experts en investissement ou en s'associant avec des experts et des chefs d'entreprise du secteur de l'investissement. L'équipe de Qwest est composée de professionnels dotés d'un esprit d'entreprise qui sont déterminés à faire croître une entreprise rentable. Elle est motivée, passionnée et professionnelle et prête à apprendre et à s'adapter. Nous visons l'excellence dans la conception de nos produits financiers, qu'il s'agisse d'un produit Qwest ou d'une collaboration avec nos partenaires.

### QWEST PRODUCTIVITY MEDIA INCOME TRUST

#### OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement de Qwest Productivity Media Income Trust (la « Fiducie ») est de rechercher un niveau élevé de revenu et d'excellents rendements rajustés en fonction du risque et d'offrir un potentiel de production de revenu à long terme sur des placements sélectionnés ainsi qu'une volatilité moyenne et une faible corrélation avec les catégories d'actif négociées en bourse, en investissant la totalité ou la presque totalité du produit net du placement dans des parts de Productivity Media Income Fund I, LP (la « SC »).

#### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement de la Fiducie consiste à investir la totalité ou la presque totalité de son actif dans des parts de société en commandite. Le produit net attribuable à chaque catégorie de parts de fiducie émises au cours d'un exercice fiscal sera en règle générale investi dans des parts de SC. Toutefois, le gestionnaire peut à l'occasion conserver une partie de l'actif de la Fiducie en espèces ou en quasi-espèces pour le paiement de dépenses à la Fiducie ou pour financer les rachats de parts.

#### GESTIONNAIRE DE FONDS ET GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Qwest Investment Fund Management Ltd. est le gestionnaire de fonds d'investissement et le gestionnaire de portefeuille de Qwest Productivity Media Income Trust.

#### NOTICE D'OFFRE

Type de placement :	Notice d'offre permanente
Prix d'acquisition :	Valeur liquidative par part mensuelle
Souscription minimale :	10 000 \$
Souscripteurs admissibles :	Investisseurs qualifiés et investisseurs admissibles

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PLACEMENT

Territoire de placement :	Toutes les provinces et tous les territoires du Canada.
Clôtures :	Mensuelles
Placements admissibles :	REER, FERR, RPDB, REEE, CELI, REEI
Rachats :	Frais de rachat anticipé de 5,0 % avant la fin d'une période de détention de 18 mois

#### CODES DE FUNDSERV

Qwest Productivity Media Income Trust, catégorie A :	QWE810
Qwest Productivity Media Income Trust, catégorie F :	QWE811



## À PROPOS DE PRODUCTIVITY MEDIA INCOME FUND I, LP (la « société en commandite »)

La Fiducie investira dans la société en commandite (la « SC »). Celle-ci prévoit atteindre son objectif d'investissement grâce au montage de structures d'investissement personnalisées dans lesquelles le commandité aura une participation active, souvent comme producteur ou dans un rôle semblable, en utilisant des structures participatives de titres de créance et de revenu fondées sur des actifs où les investissements seront négociés sur une base ponctuelle avec des entreprises de cinéma et de télévision et des entités ad hoc. Les obligations de paiement envers la SC seront garanties par diverses formes de sûretés, des biens corporels et incorporels, des droits de vente et de distribution spécifiés ou des programmes de remises ou de crédits fiscaux du gouvernement fédéral ou du gouvernement d'un État ou d'une province.

## L'ÉQUIPE DE GESTION DE PRODUCTIVITY MEDIA INC. (« PMI »)

### William Santor, chef de la direction

William Santor est le fondateur de PMI et en est le chef de la direction depuis sa création, en 2012. Le rôle de William a évolué dans le domaine des nouveaux médias, principalement le cinéma, au cours des cinq dernières années. Il est passé d'investisseur en milieu de projet à structurateur de dettes et de participations au capital au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, où il a rempli diverses fonctions, notamment chez Tristar Film Finance en 2008.

### John Hills, chef de l'exploitation

La carrière de M. Hills s'étend sur plus de 30 ans, avec une expérience dans l'alignement de la stratégie technique aux objectifs organisationnels pour divers secteurs industriels.

### Andrew Chang-Sang, Président

Travaillant aux côtés de William, Andrew est responsable de l'établissement de la vision stratégique de PMI, dont l'expansion dans la région EMEA. Il concentre également son attention sur les opérations administratives, financières et de gestion des risques de PMI.



**Productivity Media Inc. est un prêteur principal en phase tardive pour les productions cinématographiques, fournissant pour celles-ci un financement de premier rang subordonné.**  
[www.productivitymedia.com](http://www.productivitymedia.com)

## Qwest Productivity Media Income Trust

(suite)

### RÉMUNÉRATION

#### Commissions de vente

Commission de vente - catégorie A :	Jusqu'à 5,0 %
Commission de vente - catégorie F :	0,0 %

#### Frais de gestion

Catégorie A :	1,5 %
Commission de suivi pour catégorie A seulement :	1,0 %
Catégorie F :	0,5 %

### FOURNISSEURS DE SERVICES

Conseillers juridiques : Nerland Lindsey LLP.

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts : SGGG Funds Inc.

Auditeurs : KPMG, s.r.l./S.E.N.C.R.L. (Canada)

Fiduciaire : Société de fiducie Computershare du Canada

Les expressions clés non définies aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans la notice d'offre. Les renseignements figurant aux présentes ne constituent qu'un sommaire et doivent être lus à la lumière de la notice d'offre. Les titres de Qwest Productivity Media Income Trust sont offerts uniquement dans les territoires mentionnés dans la notice d'offre et uniquement aux investisseurs qui sont des souscripteurs admissibles aux termes de la notice d'offre. Le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat à l'égard des titres qui y sont mentionnés. Les investisseurs doivent recevoir une notice d'offre confidentielle avant de souscrire des parts.